

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 5 août 2024, des règlements ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 20 août 2024, ces règlements sont maintenant en vigueur :

**Règlement no 393-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007, le règlement de zonage no 160-2007 et le règlement de construction no 162-2007 concernant diverses modifications visant à accueillir le développement résidentiel de la route Coulombe**

**Règlement no 395-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007, le règlement de zonage no 160-2007 et le règlement sur les permis et certificats no 164-29007 concernant l'ajout de dispositions relatives aux îlots de chaleur**

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net) .

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-neuvième (29<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (2024).**



Mireille Couture,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière